

• GRAND TÉMOIN •

Entretien avec
Serge
FOURNIER,
président
du Conseil
National de
l'Ordre des
Chirurgiens-
Dentistes



Le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes a élu Serge Fournier à la présidence de l'Ordre le 21 juin dernier.

Praticien en exercice libéral à Toulouse, Serge Fournier présentait une candidature « de réforme », affichant la volonté déterminée de reconstruire et consolider le lien entre les conseillers nationaux et l'ensemble de la profession. Le nouveau président de l'ONCD entend ainsi placer son mandat sous le signe de l'innovation, de la clarté, de la transparence et de l'équité.

Il reprend le flambeau de son prédécesseur, Gilbert Bouteille, qui estimait impératif de réformer et continuer à moderniser l'instance ordinale.





Vous avez été élu sur un programme qui tient en un mot : réforme. Une réforme que vous annoncez nécessaire et souhaitée par toute la profession. Quelle feuille de route vous fixez-vous ? Et quelles actions majeures entendez-vous mettre en œuvre lors de votre mandature ?

Serge Fournier : Mon but est de réformer et de moderniser l'institution ordinaire afin de l'adapter à une société nouvelle, composée d'une nouvelle génération de chirurgiens-dentistes, d'une nouvelle manière de penser des patients et de nouvelles orientations concernant la santé qui seront prises par les pouvoirs publics.

Pour cela, il faudra installer le Conseil de l'Ordre dans une démarche de clarté, de transparence et d'équité, repenser la façon de communiquer, de se reconnecter aux autres échelons ordinaires, mais aussi à l'ensemble des chirurgiens-dentistes qu'ils soient libéraux, salariés, enseignants ou salariés des collectivités. Pour mener à bien ces réformes, je sais que je pourrai m'appuyer sur les membres d'un bureau rajeuni, dynamique et innovant et sur des conseillers nationaux fortement impliqués, mais également sur des conseillers départementaux et régionaux dont les fonctions seront étendues, notamment après les élections de 2019 et la réforme des ordres médicaux.

Notre action sera de revoir le dispositif de fonctionnement interne, mais aussi de mieux communiquer avec tous les chirurgiens-dentistes, de façon à ce que nos actions soient davantage lisibles, amenant plus de légitimité et de confiance.



Mieux communiquer avec tous les chirurgiens-dentistes, de façon à ce que nos actions soient davantage lisibles. "

Le Conseil d'État incite à une modification des règles de communication pour les professionnels de santé ; comment cela doit-il se traduire concrètement pour les chirurgiens-dentistes ?

S. F. : Le dernier rapport du Conseil d'État traduit la volonté de l'Union européenne de mieux informer les patients sur les compétences du professionnel de santé et sur ses honoraires et ce, dès la prise du premier rendez-vous.

Pour cela, il donne aux Ordres la mission de revoir leur code de déontologie afin de l'adapter à cette modification de paradigme.

Cela vous choquerait-il que demain, un chirurgien-dentiste puisse communiquer sans dérive publicitaire avec ses propres patients sur les réseaux sociaux ?

S. F. : Concernant les chirurgiens-dentistes, nous travaillons déjà sur la refonte du code mais surtout sur une nouvelle charte ordinaire encadrant ce nouveau dispositif, car finalement, les grandes règles qui régissent la profession seront conservées et notamment celle qui veut que la profession ne soit pas pratiquée comme un commerce.

Nous ouvrirons la charte aux nouveaux moyens de communication en veillant à ce que le contenu de l'information donnée par nos confrères soit objectif, loyal et non mensonger.

Cela concernera l'ensemble des moyens de communication, mais la communication des données médicales ne pourra se faire que selon un mode totalement sécurisé, ce qui n'est pas le cas actuellement des réseaux sociaux.

Quel regard portez-vous sur la faible proportion de praticiens qui participent à des actions de formation continue pour actualiser leurs connaissances tout au long de leur exercice ? Comment inciter l'ensemble de la profession à s'engager dans un développement professionnel continu ?

S. F. : Concernant la formation continue, j'observe un certain désarroi des chirurgiens-dentistes devant un dispositif complexe, dont les règles ne sont pas claires ni parfaitement lisibles par tous. De plus, le changement incessant de gouvernance et la façon de quantifier les actions de formation continue et du DPC ainsi que les éventuelles sanctions ne sont pas connus.

Également, les agréments attribués aux organismes formateurs sont longs, difficiles, voire même impossibles à obtenir, ce qui complique la tâche.

Le Conseil de l'Ordre encourage les chirurgiens-dentistes à s'engager dans des actions de formation continue régulièrement tout au long de leur exercice afin de dispenser des soins de qualité et conformes aux données acquises de la science.

Quel est votre point de vue sur les propositions autour de la recertification des professionnels, qui est en réflexion actuellement de la part de l'Ordre des médecins ?

S. F. : Dans le cadre de leur mission de santé publique, la formation régulière des chirurgiens-dentistes et leur contrôle administratif par l'Ordre et par l'État pour le DPC constitueraient une alternative à la recertification, qui pourrait être réservée à ceux qui ne remplissent pas leurs obligations de formation.

EN SAVOIR PLUS



Rappel sur le cadre légal du DPC :

les chirurgiens-dentistes ont une obligation triennale de participer à des actions de DPC.

+ Plus d'informations sur :

www.ogdpc.fr/mondpc/



Le Conseil de l'Ordre encourage les chirurgiens-dentistes à s'engager dans des actions de formation continue régulièrement. "

Quelle est votre position sur la possible délégation de tâches à une nouvelle profession, comme celle d'« assistante dentaire clinique » ? Pensez-vous que cette profession devra être limitée à exercer en cabinet dentaire sous subordination d'un chirurgien-dentiste ?

S. F. : Toutes les composantes de la profession et le ministère travaillent sur la création d'un nouveau métier : assistante dentaire de niveau 2. L'Ordre milite pour que ces assistantes travaillent uniquement dans un cabinet dentaire existant et sous la subordination d'un chirurgien-dentiste. Elles pourraient décharger les praticiens de certains actes de prophylaxie, du détartrage et du scellement de sillons, par exemple.

Reste à définir les contours de ce métier, les prérequis et le niveau d'enseignement.

Il est évoqué la création d'une spécialité en odontologie pédiatrique. Certains pensent qu'il y a un risque de désengagement des omnipraticiens dans la prise en charge des enfants, qui représentent 16 millions de patients. Quelle est votre position sur ce point ?

S. F. : Effectivement, l'odontologie pédiatrique pourrait devenir une nouvelle spécialité. Cependant, le chirurgien-dentiste continuera de dispenser les soins nécessaires aux enfants, car le faible nombre de « spécialistes » ne permettra pas de couvrir l'ensemble des besoins de santé publique sur tout le territoire, mais cela pourra être un recours pour le chirurgien-dentiste dans les cas cliniques les plus difficiles.



MINI-BIO

Parcours du Dr Serge Fournier

Cursus professionnel

- 67 ans, diplômé en 1976 de la faculté de Toulouse, omnipraticien pratiquant toutes les disciplines en médecine bucco-dentaire, conseiller ordinal depuis 1990, comme président départemental de la Haute-Garonne, puis président de la région Midi-Pyrénées, conseiller national président de la Commission d'odontologie médico-légale, responsable du pôle numérique et assesseur des chambres disciplinaires nationales.
- L'implication de Serge Fournier au cours de son parcours alliée à une vision moderne et fédératrice de l'instance ordinale lui ont valu la confiance de ses pairs, qui l'ont porté à la présidence du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes le 21 juin dernier.

Les autres membres du bureau du Conseil National de l'Ordre

Les vice-présidents

Myriam Garnier, représentant les régions Centre – Pays de la Loire

André Micouleau, représentant les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Christian Winkelmann, représentant la Bourgogne – Franche-Comté

Les secrétaires généraux

Dominique Chave, représentant les régions Basse-Normandie – Bretagne

Steve Toupenay, représentant la région Île-de-France

Le trésorier – le trésorier adjoint

Guy Naudin, trésorier représentant les régions Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

Jean-Baptiste Fournier, trésorier représentant les régions Auvergne - Limousin – Poitou-Charentes

